

# Le Walckiers à Schaerbeek gravement menacé !

## Chronologie

2015 - printemps : Je suis Bretagne vivante !

2014 - printemps : Vers un "intégrisme" de la plaine de jeux ?

2013 - décembre : 2ème enquête publique !

2013 - novembre : le PRAS démographique

2012 - Juin : Le "hasard" (ici le Pras Démographique) fait bien les choses !

2012 - 8 mai : Nouvelle menace sur les zones vertes de haute valeur biologique : info ou intox ?

2012 - 23 février : : Avis de la Commission de Concertation du 13 janvier 2012 - Position de la CEBE

Septembre 2011 - Le Walckiers à Schaerbeek gravement menacé par un projet soutenu par le cabinet de la Ministre ECOLO de l'Environnement !



## 2015 - Je suis Bretagne vivante !

### Je suis Charlie

Ce 7 janvier 2015, un terrible attentat à Paris décapite la rédaction d'un journal satirique bien connu. La liberté d'expression est foulée aux pieds, assassinée ! La mobilisation est générale dans une grande partie du monde. Les gens sortent spontanément de chez eux, manifestant simplement et calmement. Des crayons sont brandis un peu partout et un slogan émerge « Je suis Charlie ». Tous, nous avons été sensibles à ce déferlement de violence et aux réactions qui ont suivi. Tous, à la CEBE ou ailleurs, nous nous sommes sentis « être Charlie ».

Pourtant, à la CEBE, nous sommes aussi **Bretagne Vivante !**

### Bretagne Vivante

Fondée en 1959, la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB), devenue en 1998 Bretagne Vivante-SEPNB ([www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)), a créé des réserves ornithologiques sur le littoral breton et s'est, au fil des ans, préoccupée des problèmes de défense de l'environnement sur l'ensemble des cinq

départements de la Bretagne historique. Cette association est une référence dans le paysage environnemental français. Jugez plutôt : près de 3000 adhérents, de nombreux militants, une quarantaine de salariés et un réseau de plus de 100 espaces naturels protégés répartis sur la Bretagne.

Rien de comparable avec la petite CEBE : pas de personnel salarié, uniquement des bénévoles gérant et animant deux sites bruxellois (l'Hof ter Musschen et le Moeraske-Walckiers) et suivi par quelques centaines d'adhérents. Et pourtant, nous sommes Bretagne Vivante !

En effet, cette association française risque de se faire évincer de la gestion de la 'Réserve Naturelle Nationale d'Iroise' qu'elle a créé il y a 50 ans. Elle en assume pourtant la gestion depuis 1976. Son action a été couronnée de succès puisque le statut de réserve naturelle sera octroyé au site en 1992. En 2012, Bretagne Vivante a proposé deux ans d'expérimentation de cogestion de la réserve avec le Parc naturel marin d'Iroise. Le Parc naturel marin d'Iroise fait partie de l'Agence des aires marines protégées. Il s'agit d'un établissement public sous la tutelle du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

**En ce début 2015, la Préfecture du Finistère a signifié son souhait de ne pas prolonger cette convention de cogestion et de voir sa gestion confiée aux seuls pouvoirs publics.**

## La CEBE

Le parcours et les actions menées par la CEBE sont, toute proportion gardée, assez similaires. Depuis la création officielle de l'asbl en 1989, nous avons défendu le site du Moeraske-Walckiers notamment contre les menaces du TGV et des promoteurs immobiliers. Au fil des ans, nous avons géré ses 14 hectares et avons appris à les faire connaître à des milliers de personnes qui ont pu les visiter.

En 1991, Didier Gosuin, le secrétaire d'état à la conservation de la nature de l'époque, signe d'ailleurs une convention entre la CEBE et la Région, désignant l'association comme « gestionnaire ».

En 1992, les étangs et marais du Moeraske se voient attribuer le statut de réserve naturelle agréée. En 2002, la propriété du Walckiers est transférée à la Région. Depuis, cette partie du site est gérée conjointement par la CEBE et l'IBGE.

Depuis 2006, Bruxelles-Environnement (IBGE – Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) introduit des permis d'urbanisme visant à aménager la partie Walckiers du Moeraske. Plaine de jeux, mouvement de terre (des milliers de m<sup>3</sup>), plantation d'espèces exotiques, rien ne sera épargné. Pied à pied, nous avons avancé nos arguments et les projets ont dû être revus. Nos points de vue nous ont valu quelques volées de bois vert



comme lorsque cet échevin schaarbeekoïse traita d' « intégristes » les opposants à ces projets (cf. édito EDM 109 : Vers un « intégrisme » de la plaine de jeux ?).

Courant 2013, la prescription de la Zone Verte de Haute Valeur Biologique (ZVHVB) dans le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) a été modifiée, facilitant tous les projets d'aménagement dans de telles zones (cf. édito EDM 108 : Le projet Walckiers à nouveau à l'enquête publique ! ).

Le permis d'urbanisme pour une promenade verte qui amputerait presque 10 % de la ZVHVB du Walckiers est d'ailleurs octroyé en juin 2014. Nous avons été en recours au Conseil d'Etat contre ces deux actes : la modification du PRAS (dit PRAS démographique) d'une part et ce permis d'urbanisme d'autre part.

## Bretagne Vivante - CEBE - même combat ?

C'est ici que la comparaison avec ce que vit notre grande consœur bretonne prend peut-être encore plus de sens.

Fin septembre, Madame la Ministre bruxelloise de l'Environnement Céline Fremault nous signale, moyennant préavis d'un an, le renom de la convention de 1991 signée par son prédécesseur Didier Gosuin. En absence de nouvelle convention, nous ne serons donc plus le (co-)gestionnaire du site du Moeraske-Walckiers en date du 1er octobre 2015.

Vu l'absence d'un droit d'accès à la propriété régionale à cette date, les gestionnaires « CEBE » et les visiteurs seront-ils toujours couverts par nos assurances ? Il va de soi que nous ne prendrons aucun risque pour la sécurité de ceux-ci et devons arrêter toute animation et gestion.

Au vu de ces premiers échanges, nous serions, comme Bretagne Vivante, évincés de la gestion d'un site que nous avons contribué à protéger et ce sans que notre action sur le site n'ait été désavouée !

Il est évident qu'avoir aidé à la sauvegarde et au maintien d'un site, participé à son animation et en avoir dressé les inventaires faunistiques et botaniques n'impliquent pas nécessairement un droit quelconque sur celui-ci. En effet, une association peut (malheureusement) disparaître ou son action ne plus être en adéquation avec la richesse de la Zone Verte de Haute Valeur Biologique. Mais cela n'est pas le cas ici, car rien de tout cela ne nous est reproché !

Une telle décision serait d'autant moins compréhensible alors que notre association vient d'être désignée lauréate belge du « prix paysage » pour son action à l'Hof ter Musschen (voir cf. EDM 113 : La CEBE gagne le Prix belge du paysage pour son action à l'Hof ter Musschen). La CEBE aura donc l'honneur de représenter la Belgique dans ce concours organisé par le Conseil de l'Europe !

Se faire retirer la convention de gestion/animation pour le Moeraske-Walckiers et se faire



encenser pour le travail fait à l'Hof ter Musschen, le tout dans un rayon de quelques kilomètres à peine, vous avouerez qu'il y a de quoi y perdre son latin.

## Hasard ? "Représailles" ?

Faut-il y voir une sorte de « représailles » suite au combat que nous menons pour protéger le Walckiers ? Ou alors s'agit-il d'un malheureux hasard de calendrier ?

Dans son courrier du 27 février dernier, Madame la Ministre rassure quelque peu et confirme, noir sur blanc, son souhait de continuer à travailler avec la CEBE dans la gestion du Moeraske. Alors, simple tempête dans un verre d'eau ? Peut-être mais il faut rester attentif.

Nous vous laisserons d'ailleurs vous forger votre propre opinion en parcourant les 2 courriers ci-contre (cf. EDM 113 : Tu ris, tu pleures... et EDM 113 : Trois lettres et un engagement de Madame la Ministre) !



## L'avenir ?

Une certitude cependant ! **Sans convention au 1er octobre 2015 (c'est déjà dans 6 mois !), la CEBE ne pourra plus animer et gérer le Moeraske ainsi que sa partie schaarbeekoise, le Walckiers !** A Bruxelles (comme ailleurs), un engagement réel et une collaboration équilibrée entre Région, autorités et secteur associatif sont plus que jamais nécessaires pour que les sites naturels soient protégés, gérés et suivis dans la durée.

La récupération de la gestion des sites par les seules autorités peut aussi faire courir un grand risque à nos sociétés. L'investissement du milieu associatif (dé)montre l'engagement des citoyens et autorise un certain contrôle démocratique. C'est également un moyen de faire des économies substantielles. Les heures de visite, de gestion ou d'éducation permanente prodiguées/prestées par les volontaires du monde associatif font du bien à l'ensemble de la société et reviennent beaucoup moins cher que celles d'un personnel salarié.

**Plus que jamais, nous sommes Charlie... mais la CEBE est aussi « Bretagne Vivante » !**



*Printemps 2015 - Extrait de l'EDM 113*



## **2014 - Edito de l'Echo du Marais 109 - Printemps 2014 : Vers un "intégrisme" de la plaine de jeux ?**

Dans notre numéro précédent, nous vous faisons écho d'un nouveau projet sur le Walckiers. Dans les pages de l'[EDM 109](#), nous reprenons notre analyse du projet ainsi que notre sentiment quant aux débats de la commission de concertation.

Néanmoins, **certains parmi les édiles communaux schaerbeekois n'ont pu cacher leur dépit face à l'abandon du projet précédent et à cette nouvelle version dès lors plus minimaliste.**

Pour rappel, le projet de 2011 prévoyait :

- la création d'une plaine de jeux
- l'abattage de dizaines d'arbres
- des défrichages massifs en un court laps de temps
- des mouvements de terre de plusieurs milliers de m<sup>3</sup> (et le charroi pour les évacuer)
- la plantation de 500 plants d'une espèce exotique,
- etc.

Grâce à la **mobilisation de riverains, de scientifiques et de tout le milieu associatif bruxellois de la défense de la nature**, le projet en question a, semble-t-il, été

« **abandonné** » (pour combien de temps ?) et **remplacé par une nouvelle version**, présentée à l'enquête publique en ce mois de décembre 2013.

Ce nouveau projet oublie l'idée de plaine de jeux, d'abattages et de défrichages en masse et rapides, de mouvements de terre et de plantations d'exotiques.

Voilà qui ne semble pas du goût des politiques schaarbeekoïses qui ont mis en place une communication dirigée (n'oublions pas les échéances électorales du mois de mai 2014).

Ainsi, dans le n°186 du **SCHAERBEEK-info** (17/02/2014) et sur le site internet de la commune de Schaarbeek, on peut lire que

- « En raison de la **mobilisation acharnée de certains (sic), opposés à toute intervention sur le site**, Bruxelles-Environnement (NDLR : l'IBGE, auteur du projet) a fini par modifier son projet. (...). **Cécile Jodogne, échevine de l'urbanisme, de l'environnement, du patrimoine et de la rénovation urbaine** exprime, au nom de la commune (NDLR : **coalition FDF-Ecolo-CDH**), les regrets de ce pas en arrière. ».

**Un grand pas en arrière pour le parc Walckiers...**

**Un projet réduit à PEAU DE CHAGRIN...**

Peut-être vous êtes-vous déjà promené dans la réserve naturelle du Moeraske, ce site de 24 ha situé le long de la gare de Schaarbeek-formation ? Le parc Walckiers est une des entités du Moeraske. Cet ancien parc à l'anglaise de 4,5 ha, redevenu « sauvage », est situé sur le territoire de Schaarbeek ; il n'est accessible au public que lors de visites guidées.

Depuis plusieurs années, Bruxelles Environnement veut rénover au parc son caractère d'origine et rendre certaines parties accessibles aux habitants.

L'aménagement d'un sentier pour la promenade verte et d'une aire de jeux à l'est du site. L'objectif est aussi de retrouver l'esprit promener du parc à l'anglaise qui y existait vers 1880.

La commune de Schaarbeek a été vite montrée très enthousiaste à l'égard de ce projet qui combinerait de manière équilibrée éponge durable aux besoins en espaces de détente et des loisirs des quartiers riverains et souci de préservation et de développement de la nature. Les 2/3 de la zone étant interdite de libre accès.

Elle est d'ailleurs suivie à l'unanimité par les membres de la Commission, qui a regretté fortement la modestie de la demande modifiée ». La Commission demande à Bruxelles Environnement d'introduire rapidement une nouvelle demande qui réintègre les éléments du projet initial.

Affaire à suivre...

**Een grote stap achteruit voor het Walckierspark...**

U bent vast al eens gaan wandelen in het Moeraske, een natuurgebied van 24 hectare langs het station van Schaarbeek-Vorming. In het Moeraske ligt ook het Walckierspark, een oud Engels park van 4,5 hectare, dat ganderweg overwoekerd is geraakt. Het park ligt op het grondgebied van Schaarbeek en is alleen toegankelijk voor het publiek tijdens begeleidde wandelingen.

De gemeente Schaarbeek was van meet af aan bijzonder enthousiast over het project, dat op een eenvoudige manier een duurzaam antwoord biedt op de behoeften aan ruimte voor ontspanning en vrije tijd van de inwoners, wilken én de ambities op het vlak van natuurbehoud en ontwikkeling, aangezien twee derde van het gebied niet toegankelijk was voor het publiek.

**EEN PROJECT WAAR NAUWELIJKS IETS VAN OVERBLIJFT**

Door de verworpen pogingen van sommigen die het gebied volledig ongemeenschappelijk wilden laten, heeft Leefmilieu Brussel zijn project uiteindelijk moeten aanpassen. Hiernaast geen opwaardering van de historische site meer!

Het plan werd gekortwiek en er komt alleen een wandelpad voor de Grote Wandelring dat volledig wordt ombeïnd.

We hadden misschien de kans om een mooi project te realiseren in het algemeen belang.

Cécile Jodogne, schepene voor onderbouw, milieu, erfgoed en stadsrenewing, uit in naam van de gemeente haar spijt over de stap achteruit.

Za wordt trouwens bijgestaan door alle leden van de Commissie, die "ernstig betreuen dat er niet het plan nauwelijks iets overblijft". De Commissie vraagt Leefmilieu Brussel om een nieuwe aanvraag in te dienen met de elementen van het oorspronkelijke project.

Wordt vervolgd ...

Schaerbeek-Info 186

Il est important de remarquer que **les personnes qui se sont exprimées lors de l'enquête publique, l'ont fait par rapport à ce qui était proposé:**

- (à savoir une plaine de jeux en zone verte de haute valeur biologique p.ex.).

Vous apprécierez le **raccourci saisissant**. Cela devient « **opposés à toute intervention sur le site** ». Il eut été plus correct d'écrire « **opposé au projet proposé pour le site** ».

Ce tir en règle sur les personnes s'étant exprimées lors de l'enquête publique avait déjà eu un précédent dans la DH du 10/02/2014. **L'échevin schaarbeekoïse des espaces verts Mohamed El Arnouki (CDH)** y traitait les opposants au projet d' « **intégristes environnementaux qui ne lâchent pas le morceau** » (sic).

Vous admirerez la haute considération dans laquelle cet échevin tient les riverains, les scientifiques et les associations qui ont fait part de leur voix durant l'enquête publique.

## "Il manque une vingtaine de plaines de jeux !"

PA. D. Publié le lundi 10 février 2014 à 05h39 - Mis à jour le lundi 10 février 2014 à 14h00



BRUXELLES L'échevin schaarbeekois des Espaces Verts, Mohamed El Amouki se dit très frustré. En cause, l'abandon du projet prévoyant l'aménagement d'une aire de jeux à l'entrée du parc Walckiers, un espace vert situé entre la rue Chaumontel et l'avenue Zénobe Gramme. "J'ai la rage parce que le nouveau plan régional de développement estime que plus de 40 plaines de jeux sont nécessaires à Schaerbeek qui n'en compte que 17 !"

Le devenir du Walckiers est au centre de discussions depuis 2011. À l'époque, Bruxelles Environnement avait introduit une demande de permis pour un projet de réaménagement qui comprenait notamment l'aménagement d'un sentier pour la promenade verte et d'une aire de jeux. Bien qu'il prévoyait de garder une partie du site fermée afin de préserver la biodiversité, le projet a été fortement contesté par des associations de défense de la nature.

Face à cette opposition, Bruxelles Environnement avait alors décidé de revoir sa copie. C'est donc un projet minimaliste qui a été présenté le 16 janvier en commission de concertation. En effet, celui-ci prévoit encore le passage de la promenade verte - grillagée - mais pas de plaine de jeux. "Bruxelles Environnement a complètement baissé les bras en suivant l'avis des associations. Je ne comprends vraiment pas Evelyne Huybrechts (NDLR : ministre qui a la tutelle sur Bruxelles-Environnement) qui sait pourtant bien à quel point il manque d'équipements récréatifs", s'indigne l'échevin COH.

Ce dernier dit être assailli de demandes de riverains souhaitant accéder au parc. "Actuellement, la plaine de jeux la plus proche se situe à Hant-Hainoir et elle est surchargée. Et la demande va encore s'accroître car des logements privés sont en construction avenue Zénobe Gramme."

Et de rappeler que le Walckiers était déjà un parc au début des années 80. "Les statues en sont la preuve. C'est devenu une zone à haute valeur biologique parce qu'il était à l'abandon. Mais nous faisons face à des intégristes environnementaux qui ne lâchent pas le morceau alors que nous prônons une solution hybride alliant préservation de la nature et besoins des habitants."

L'échevin n'a encore d'un espace avec des jeux, des engins de réhabilitation et d'autres à destinations des handicapés. L'espace est encore permis puisque la commission de concertation a rendu un avis favorable sous conditions en réclamant la création d'une plaine de jeux le long de l'avenue Zénobe Gramme.

1 sur 2

23/05/14 11:56

La Dernière Heure - 10 / 02 / 2014

Ces « intégristes » n'ont pas posé de bombes, violenté des populations, réprimé des manifestations ou muselé des opposants. Non ! Ces « intégristes » ont simplement joué le jeu démocratique en intervenant selon la procédure légale. Ces personnes ont simplement fait part de leurs arguments... et nous avons la prétention de croire que certains de ces arguments étaient suffisamment fondés pour que Bruxelles-Environnement revoie son projet.

**A Schaerbeek, il y a donc le risque que tout qui s'oppose démocratiquement à un projet de plaine de jeux en zone verte de haute valeur biologique (et le Walckiers est la seule zone de ce type à Schaerbeek !) soit décrété 'intégriste environnemental'.**

Mais à la veille des élections, jouer l'argument des plaines de jeux est bien plus porteur que d'essayer de défendre la biodiversité bruxelloise. Gageons que si les fleurs et les petits oiseaux pouvaient voter, le discours aurait sans doute été tout différent !

Et puis, pour ceux qui ne pensent qu'on ne peut faire rimer « biodiversité » qu'avec « plaine de jeux », qu'ils sachent qu'il y a, p.ex., moyen de faire des choses très chouettes en faisant rimer :

- « **entreprises de travail adaptée** » avec « **gestion des sites naturels** » (cela fait de très nombreuses années que nous confions une partie des travaux de gestion des sites à Nos Pilifs et à la Serre-Outil),
- « **projet de quartier** » et « **potagers sans pesticides** » (la CEBE met gratuitement à la disposition du projet Helmet Quartier Durable de Schaerbeek, un terrain qu'elle loue sur ses propres deniers)
- « **accès et éducation permanente à la nature** » avec « **visites guidées** » (nos 24 visites mensuelles (12 par site) sont gratuites et ouvertes à tous).

Loin de nous l'idée de vouloir donner des leçons, mais il faut aussi avoir **l'honnêteté intellectuelle de ne pas avancer l'argument d'une meilleure protection et connaissance de la biodiversité en voulant implanter des plaines de jeux dans les zones vertes de haute valeur biologique.**

Il y a d'autres moyens de combiner « besoins de la population » et « protection de la biodiversité ».

## 2013 - décembre : 2<sup>ème</sup> enquête publique !

Il y a deux ans, quasi jour pour jour, vous étiez probablement intervenu dans la **défense de la zone verte de haute valeur biologique du Walckiers**.

Situé sur la commune de Schaerbeek, le Walckiers, c'est une zone de quatre hectares et demi de nature à l'extrémité ouest du Moeraske, à un jet de pierre de l'incinérateur régional et de la gare de formation.

Depuis plus de 20 ans, la CEBE (Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs) gère et anime toute la zone verte du Moeraske-Walckiers (gestion naturelle, visites guidées, études, etc). A ce titre, nous pensons connaître assez bien le site dont nous avons réalisé de nombreux inventaires biologiques dont la qualité est reconnue par les autorités régionales elles-mêmes.

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE SCHAERBEEK

15PUP04022\_AFFRML\_30 116720023  
permis d'urbanisme / 2011/353-325/000

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SCHAERBEEK  
23-11-2013  
AFFICHAGE

Le projet suivant est mis à l'enquête publique  
Adresse du bien : RUE WALCKIERS  
RUE CHAUMONTEL  
AVENUE ZÉNOBE GRAMME

Identité du demandeur : INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT  
Objet de la demande : PERMIS D'URBANISME

Nature de l'activité principale :  
*demande du 09/06/2011 modifiée: aménager la promenade verte dans le parc Walckiers; aménager un chemin cyclo-piétons en concassé de porphyre; réaménager les abords de l'avenue Zénobe Gramme à hauteur de l'accès de la promenade verte (trottoir, traversées piétonnes, parkings pour vélos); placer des clôtures de part et d'autre de la promenade; éclaircir des bosquets; abattre 6 arbres à haute tige; remplacer ou rénover les clôtures, palissades, murs et portails délimitant le parc.*

Périmètre et zone  
- PRAS : zone verte à haute valeur biologique, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement et en réseau viaire  
- PPAS : lot 15 « Parc Walckiers » approuvé par Arrêté du Gouvernement du 30/09/1993  
- Situé partiellement dans un site classé par Arrêté du Gouvernement du 9 mars 1995 : « site du Moeraske »

Motif principal de l'enquête :  
application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)  
application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)

L'enquête publique se déroule DU 02/12/2013 AU 31/12/2013

La réunion de la commission de concertation est fixée au 15 janvier 2014, à la maison communale - Salle du Collège.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, du lundi au vendredi le matin entre 9 et 12 heures au local 2.07 - 2ème étage.  
- le jeudi de 16.30 à 19 heures.  
- le jeudi jusqu'à 20 heures (sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/244.72.02).  
Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues au bureau 2.07 :  
- le lundi matin de 9 à 12 heures.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : Hôtel communal - Bureau 2.04 - service de l'Urbanisme - place Colignon - 1030 Bruxelles au plus tard le 31/12/2013

Au besoin, ces observations ou réclamations peuvent être faites oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent ou de la personne désigné (e) à cet effet - au bureau 2.07

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne qui formule des observations ou réclamations peut demander, par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendu par la Commission de Concertation.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet.

A Schaerbeek, le 29/11/2013

Le Secrétaire communal,  
(s) Jacques BOUVIER

Le Bourgmestre,  
Par délégation,  
(s) Cécile JODOGNE  
Echevine

29 novembre 2013 - 2ème enquête publique

Comme il y a deux ans, Bruxelles-Environnement (IBGE) revient avec un projet d'aménagement.

Soyons honnêtes, le projet a été remanié. Cela signifie aussi que la réaction de l'époque, et donc aussi la vôtre, a porté ses fruits. Le projet proposé fin 2011 n'a donc pas abouti, ce qui (dé)montre que les arguments avancés n'étaient sans doute pas dénués de bon sens.

Ce nouveau projet, aujourd'hui soumis à l'enquête publique, comporte différents volets :

Remplacer ou rénover les clôtures, palissades, murs et portails délimitant le parc

Réaménager les abords de l'avenue Zénobe Gramme à hauteur de l'accès de la promenade verte (trottoir, traversées piétonnes, parking pour vélos)

Aménager la promenade verte dans le parc Walckiers, à savoir un chemin cyclo-piétons en concassé de porphyre,

Placer des clôtures de part et d'autre de la promenade

Abattre 6 arbres à haute tige

## Eclaircir des bosquets

La CEBE a étudié le dossier soumis à l'enquête publique et y a trouvé des points positifs et d'autres franchement négatifs.

### Parmi les points positifs :

Le remplacement et la rénovation des clôtures longeant le périmètre du Walckiers – nous estimons néanmoins que la totalité des clôtures et assimilés devraient avoir une hauteur minimale de 2 mètres de haut. Selon le projet, la clôture le long du chemin de fer ne ferait qu'1,30 m environ, ce qui est insuffisant pour empêcher le franchissement.

Le réaménagement des abords de l'avenue Zénobe Gramme – sur ce point, nous ne disposons pas de l'expertise suffisante pour émettre un jugement, nous ne nous prononcerons donc pas. Nous pouvons néanmoins imaginer qu'un réaménagement de voirie peut être considéré comme globalement positif.

### Parmi les points négatifs :

Un tracé invasif et beaucoup trop large (3m en dur) qui va amputer de manière irréversible 10 ares, soit 2,14% de la zone de haute valeur biologique du Walckiers. Cette nouvelle voirie est indifféremment accessible par les piétons, les cyclistes et les deux-roues à moteur, ce qui est en infraction avec l'arrêté de classement du site qui interdit les véhicules à moteur. Les clôtures qui borderaient ce chemin sont aisément franchissables. Elles ne font qu'1,20 m là où les autres clôtures du projet font 2 mètres minimum.

Aucune alternative à un passage en dehors de la zone verte de haute valeur biologique n'est proposée.

Les abattages d'arbres, certes limités, ne servent qu'à implanter le chemin et favoriser les travaux.

Plusieurs aspects du projet semblent peu en concordance avec la destination de la zone et entraîne une insécurité juridique au niveau de l'aménagement.



**Sur cette base, nous vous demandons de vous mobiliser à nouveau afin de réagir avec discernement face à cette nouvelle menace.**

### Nous vous proposons :

de vous positionner favorablement pour le remplacement des clôtures bordant la zone de haute valeur biologique, moyennant un rehaussement de toutes les clôtures à une hauteur minimale de 2 mètres.

de refuser le projet de traversée tel que proposé car il n'apporte pas les garanties nécessaires en terme de conservation et de protection du site, vu la largeur du chemin,

l'emprise destructrice, les abattages qu'il occasionnerait, l'absence d'une alternative extérieure et l'insécurité juridique d'un tel aménagement.

Vous trouverez via ce lien une [lettre-type](#) que vous pourrez utiliser pour communiquer cette position durant l'enquête publique.

Cette enquête se déroule du 2/12/2013 au 31/12/2013. **Vous devez donc intervenir le plus rapidement possible (pour le 31/12/2013 au plus tard)** en envoyant votre courrier soit par courriel, soit par courrier postal à l'une des deux adresses suivantes (voire aux deux si vous le souhaitez) :

Collège des Bourgmestre et Echevins de Schaerbeek  
Hôtel communal - Bureau 2.04 du service de l'Urbanisme  
Place Colignon  
1030 Bruxelles  
[urbanisme@schaerbeek.irisnet.be](mailto:urbanisme@schaerbeek.irisnet.be)

Monsieur le Bourgmestre Bernard Clerfayt  
Hôtel communal  
Place Colignon  
1030 Bruxelles  
[bclerfayt@schaerbeek.irisnet.be](mailto:bclerfayt@schaerbeek.irisnet.be)

C'est une proposition. Si vous le souhaitez, vous pouvez également rédiger votre propre texte.



## **2013 - L'arrêté officialisant le « PRAS démographique » publié au « Moniteur belge »**

Une nouvelle étape est franchie dans l'histoire de l'urbanisme bruxellois : l'arrêté officialisant la dernière version du PRAS « dit démographique » est publié au Moniteur belge.

Élaboré afin de rénover les plans de secteur et de mettre en œuvre la compétence régionale permettant de définir l'affectation du sol (à savoir la destination à des fins d'utilisation humaine d'un territoire donné), le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) fut voté pour la première fois le 3 mai 2001.

Presque 10 ans plus tard, l'arrêté du Gouvernement régional du 20 janvier 2011 initiait la procédure de modification partielle du plan régional d'affectation du sol de 2001. Cette révision plus connue sous le nom de « **PRAS démographique** » a fait l'objet d'un numéro de

notre bulletin (cf. Echo du Marais (EDM) 102 – juin 2012 – NB : tous les anciens numéros de l'EDM sont disponibles sur notre site [www.cebe.be](http://www.cebe.be) (onglet publications)).

Ce projet de modification partielle du PRAS a fait l'objet d'études (notamment de la part des administrations concernées), celles-ci ayant été compilées dans le rapport sur les incidences environnementales (ou RIE). L'ensemble a été soumis à l'enquête publique du 15 mai au 13 juillet 2012 dans toutes les communes de la Région. Sur base des réclamations et des avis, la Commission Régionale de Développement (CRD) a rendu son propre avis sur le projet le 29 octobre 2012. L'adoption du texte a été réalisée le 3 mai 2013, rappelez-vous, c'était lors du départ de M. Charles Picqué qui quittait le siège de Ministre-Président, occupé pendant 19 ans.

Après cette adoption par le parlement bruxellois, **le texte a été soumis à l'avis du Conseil d'état pour finalement être publié officiellement ce 29 novembre 2013 au Moniteur.**

Durant l'enquête publique, une mobilisation importante s'est fait jour (**on parle de 425 courriers et de 2228 demandes spécifiques émanant des communes, des administrations, des particuliers, des associations, etc**). A l'époque, nous vous avons d'ailleurs invité à intervenir vous-même dans cette enquête (cf. EDM 102 – juin 2012).

La CEBE, dans un avis circonstancié, y mentionnait son désaccord partiel ou total sur certains points, dont la modification de la prescription n°11 relative aux Zones Vertes de Haute Valeur Biologique (ZVHVB). Elle met en évidence certaines lacunes et approximations dans l'étude et notamment le fait que la modification proposée n'a pas de fondement légal et qu'elle est donc nulle et non avenue.

Deux avis, et non des moindres, seront ensuite remis dans le même sens. Il s'agit de l'avis de la Commission Régionale de Développement (CRD) (cf. EDM 104 – décembre 2012) et la section de législation du Conseil d'état !

Force est de constater que le Gouvernement Régional n'en tient que très peu compte, comme le démontre le « considérant » extrait de l'arrêté du 2 mai 2013, publié ce 29 novembre, que nous reprenons ci-dessous :

« Considérant que la section de législation du Conseil d'Etat partage l'avis de la CRD et de ceux des réclamants qui estiment que la modification de la prescription 11 ne peut pas être rattachée aux considérations qui ont justifié l'adoption de l'arrêté d'ouverture de la procédure de modification partielle du PRAS; Que toutefois la section de législation affirme que la volonté de clarifier le libellé de la disposition sans en affecter le fond sort du cadre posé par l'arrêté du 20 janvier 2011, sans expliquer plus en détails les raisons qui la conduisent à poser ce constat; Que le Gouvernement ne partage pas ce point de vue (...) ».

Le Gouvernement régional amende néanmoins quelque peu sa copie initiale. Dans l'arrêté tel que publié, la prescription n°11 relative aux ZVHVB devient :

« Ces zones sont destinées à la conservation et à la régénération du milieu naturel de haute valeur biologique en ce qu'il abrite des espèces animales et végétales rares ou

qu'il présente une diversité biologique importante. Ne peuvent être autorisés que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive du milieu naturel ou des espèces (texte du PRAS 2001), ainsi qu'à la réalisation du maillage vert (ajout proposé lors de l'enquête publique 2012), à la condition, dans ce dernier cas, que les actes et travaux soient compatibles avec la destination de la zone (ajout publication 29/11/2013) ».

## Que penser de cette modification ?

Objectivement, la dernière proposition restreint l'impact de la modification initiale, mais a-t-on toutes les garanties de sa bonne application ? En effet, tous les dossiers de demande ne sont pas nécessairement soumis à enquête publique. Qui les vérifiera ?

Que penser lorsque le demandeur est également le responsable de l'étude des incidences comme ce fut le cas pour le dossier de l'aménagement du Walckiers où Bruxelles-Environnement – IBGE était à la fois juge et partie dans le dossier ?

A suivre...



## Juin 2012 - Le « hasard » (ici le PRAS démographique) fait bien les choses !

Le 25 mai 2012, Madame la Ministre Huytebroeck, répondant à un de nos courriers, nous écrivait :

*« En ce qui concerne le projet Walckiers, Bruxelles Environnement (IBGE), en sa qualité de maître d'ouvrage du projet, a décidé de revoir le projet suites aux remarques émises lors des enquêtes publiques. Bruxelles Environnement doit pour ce faire s'assurer le concours de plusieurs domaines d'expertise et l'étude des modifications du projet prendra quelques mois. »*

Et « **MIRACLE** », dans le même temps, débutait l'enquête publique relative au PRAS démographique qui, dans sa prescription 11, **rend POSSIBLE la création d'aires de jeux dans toutes les zones vertes de haute valeur biologique (ZVHVB) !!!**



Cette mesure négative n'est hélas pas le seul point négatif de ce projet de texte notablement néfaste à la préservation d'une Nature de qualité dans la Région.

Cela étant, la CEBE, à l'instar d'autres associations du monde associatif, a réagi à cette enquête !

## **Découvrez le PRAS démographique :**

Via notre bulletin "[L'Echo des Marais 102](#)"

Vous y trouverez plusieurs pages concernant le PRAS Démographique :

P. 3 - Vers encore moins de nature à Bruxelles !

P. 5 - Introduction au PRAS démographique

P. 6-8 - PRAS démographique - Clash démocratique : articles d'Inter-Environnement Bruxelles

P. 16-17 - Le PRAS démographique : menace potentielle sur les zones vertes de haute valeur biologique, dont le Walckiers + réaction de Mme la Ministre Huytebroeck

[La position d'Inter-Environnement Bruxelles](#)

[Position détaillée de la CEBE quand au nouveau projet de PRAS Démographique](#)

## **Vous aussi vous pouvez réagir !**

Attention vos remarques, pour pouvoir être prises en compte, doivent impérativement être communiquées pour le **13 juillet 2012** au plus tard soit par recommandé, soit remises en mains propres au guichet de :

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL)  
Direction Etudes et Planification  
Rue du Progrès 80 bte 1  
1035 Bruxelles

[Lettre type, à envoyer avant le 13 juillet](#)





l'unique zone verte de haute valeur biologique de Schaerbeek.

**Pire, cela mettrait en péril toutes les zones vertes de ce type dans toute la Région de Bruxelles-Capitale.**

Sur simple justification de réalisation du « maillage vert », tous les aménagements seraient permis. Toujours selon ces rumeurs, cette modification passerait dans le cadre du « PRAS démographique », soutenu par l'actuel Gouvernement régional (coalition PS-Ecolo-CdH-VLD-CDNV-Groen). Ce PRAS démographique a déjà fait couler beaucoup d'encre et ne fait pas vraiment l'unanimité (voir à ce propos ce qu'en pense, p.ex., Inter-Environnement (<http://www.ieb.be/PRAS-demographique-Clash>)).

Espérons que ces rumeurs ne soient pas fondées et que cela soit vraiment de l'intox. Nous devrions être (malheureusement ?) rapidement fixés car ce projet de PRAS démographique devrait être mis à l'enquête publique dans un proche avenir. Peut-être aussi qu'un ministre ou un secrétaire d'état, soucieux du devenir d'une nature « un tant soit peu » sauvage, prendra ses responsabilités et empêchera qu'une telle modification passe.

A suivre comme on dit !



**23 février 2012**

**Avis de la Commission de Concertation du 13 janvier 2012 - Position de la CEBE**

La lecture des conclusions de la Commission de Concertation rend **perplexe**.

On y constate, de fait, **trois avancées**, à nos yeux intéressantes.

Tout d'abord, il y est proposé de **doubler de chaque côté le cheminement prévu par une clôture**. Ceci va dans le sens de ce que l'on souhaite, puisque le chemin ainsi clôturé n'invitera plus le promeneur à abandonner celui-ci... pour aller piétiner la friche et y mettre à mal la biodiversité. Les "zones de quiétude" -pour nous "zones d'inquiétude"- disparaîtraient donc... à condition toutefois que les clôtures soient implantées près du dit chemin. A condition aussi que celles-ci, sans être du type "Guantanamo", ne soient pas trop facilement franchissables !

Ensuite, **la plantation de 500 plants indigènes est abandonnée**... mais cela ne veut cependant pas dire que les travaux de terrassement et d'abattage qui généreront des dégâts importants, nécessitant notamment des replantations, soient pour autant, eux aussi, abandonnés.

Enfin, la volonté est exprimée, **dans les travaux de rénovation de la mare, de ne plus déplacer les limites de celle-ci –dans le projet d’origine, c’était le cas ! - et d’utiliser moins de gabions –élément artificialisant s’il en est !- à cet effet.**

**Deux décisions**, nous paraissent par contre **contradictoires**.

En ce qui concerne le reprofilage de la grande prairie, voulue pour "retrouver le relief historique des lieux (???)", il est prévu de demander au demandeur du projet, l’IBGE, de démontrer que cet aménagement sera à long terme favorable à la faune et flore locales, mais ce sans préciser les modalités de cette démonstration, ni si celle-ci pourrait être discutée par d’autres intervenants.



Le projet controversé

Ceci nous paraît cependant bien nécessaire quand on pense que dans ce projet, l’IBGE est aussi l’auteur de l’ "Etude d’incidences" qui conclut, notamment, sans sourciller, que les travaux, dont le passage de 2000 camions dans la friche, n’auront aucun impact dommageable sur celle-ci... ! Mais où les choses se corsent, c’est qu’en demandant ceci, la Commission de Concertation insiste aussi sur la nécessité de respecter les conditions émises par la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS)... qui prône le reprofilage de la dite zone !

Autre contradiction, dans le corps de l’avis de la Commission de Concertation, celle-ci reconnaît que la plaine de jeux est incompatible avec le PRAS, alors que dans la conclusion elle appelle de ses vœux... la réalisation d’une aire de jeu qui respecterait les prescrits légaux ! Comprenez qui pourra et ce ne sont pas les variations du phrasé "plaine" ou "aire" qui peuvent expliquer cela.

Quant au reste de l’avis, il est loin de rencontrer nos préoccupations. La largeur du chemin, son implantation, la non prise en considération d’un chemin alternatif qui ne traverserait pas le site, la rénovation des grottes, l’ampleur des travaux de terrassement et le charroi que cela générera dans la zone des friches, la plaine de jeux, le coût exorbitant de ces aménagements, ...

La Commission de Concertation n’a pas non plus répondu à la question essentielle posée par ce projet, à savoir : ces aménagements sont-ils compatibles avec le statut (zone verte à haute valeur biologique) conférés aux lieux par le PRAS ?

La suite, alors... ? Il nous faut attendre, l'avis du fonctionnaire délégué et le permis qui sera octroyé. Alors et alors seulement, on saura vraiment ce que la Région veut pour le Walckiers...

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites de ce dossier pour nous essentiel...



## **Septembre 2011 - Le Walckiers à Schaerbeek gravement menacé**

### **par un projet soutenu par le cabinet de la Ministre ECOLO de l'Environnement !**

La promenade verte, OUI !  
Défigurer et appauvrir un site  
exceptionnel de haute valeur  
biologique, NON !  
Contournons le Walckiers !

**Une des zones les plus riches en biodiversité de Bruxelles !**

**1 / 4 de la flore belge y est représenté !**  
(220 espèces végétales répertoriées !)

**113 arbres et bosquets abattus** massivement, sans phasage, dont 90 % pour **dégager la vue !**

Des **aires de jeux** dans une zone classée et de Haute Valeur Biologique au PRAS !

Le **1/3 du site le plus fragile** (fleurs, plantes fragiles, ...) livré au **piétinement**.

L'éco-système "friches-partie

boisée" complètement perturbé !

Un chemin en dur amenant toutes les **nuisances sonores** qui feront fuir les espèces craintives.

**Destruction massive des zones abritant les lérots** ([voir le projet en cours depuis 2007](#))

Traversée d'ouest en est du site, aller-retour, par plus de 1000 camions de 10 tonnes de charge (17 tonnes de poids total) qui vont évacuer de la terre et apporter des pierres.

Un budget de **2,300 millions d'euros** !

**Merci de découvrir le projet et les propositions de la CEBE :**

Dossier de presse : tout le projet ( [pdf - 4,1 Mb](#) ) ( [pdf haute définition - 22,5 Mb](#) )

Réponse de la CEBE au dossier technique de l'IBGE ( [pdf - 5,3 Mb](#) )

Alternative CEBE au projet actuel ( [pdf - 1,3 Mb](#) )

Le budget de ce projet (2.300.000 EUR !) pourrait être consacré :

à doter le site d'une vraie clôture (demandée en vain depuis des années par la CEBE)

à rémunérer des guides et ainsi



augmenter le nombre de visites (assurées depuis toujours par des bénévoles)

à placer des panneaux didactiques régulièrement entretenus (ceux de la CEBE étant taggés systématiquement)

à donner un vrai statut de réserve naturelle (promis officiellement par les autorités avant 2000, jamais entériné par la Ministre de l'Environnement)

à développer de vraies solutions d'éducation à l'environnement : observer et découvrir sans détruire

à contourner le site par le nord, le long du chemin de fer

Communiqué de presse FR ( [pdf - 500 Kb](#) )

Persmededeling NL ( [pdf - 500 Kb](#) )

Revue Echo des Marais 99 - Spécial Walckiers ( [pdf - 7 mb](#) )

Revue Echo des Marais 100 ( [pdf - 3 mb](#) )

Page 3, parag 1 - Projet retiré et .. représenté

Page 5 - Réflexions CEBE sur le projet Walckiers

Page 8 - 18 : la biodiversité du Walckiers en détail

Page 24 : Walckiers - état de la question

Page 26-27 : Le point - analyse détaillée du dossier

Page 28 -31: projet alternatif

Revue Echo des Marais 101 ( [pdf - 3 mb](#) )

Page 3 - 4 : éditorial

Page 15-16 : résultat d'une concertation

Revue Echo des Marais 102 ( [pdf - 3 mb](#) )

Page 3 - Pras Démographique - première réaction de la CEBE

Page 6-8 - Articles IEB, antérieurs à l'Enquête Publique, mais qui illustrent les premières craintes et critiques du monde associatif

Page 16-17 - Réaction de Mme La Ministre Huytebroeck

Enquête publique - Plan entier ( [pdf - 8,6 mb](#) )

Enquête publique - Plan en 4 A3 ( [pdf - 4 mb](#) )

Enquête publique - Légende plan ( [pdf - 270 kb](#) )

Enquête publique - Etude d'incidence ( [pdf - 1,5 mb](#) )

Enquête publique - Demande de permis 1 ( [pdf - 4,7 Mb](#) )

Enquête publique - Demande de permis 2 ( [pdf - 5,9 Mb](#) )

Enquête publique - Demande de permis 3 ( [pdf - 5,4 Mb](#) )

Enquête publique - Demande de permis 4 ( [pdf - 5,4 Mb](#) )

Enquête publique - Demande de permis 5 ( [pdf - 1,1 Mb](#) )

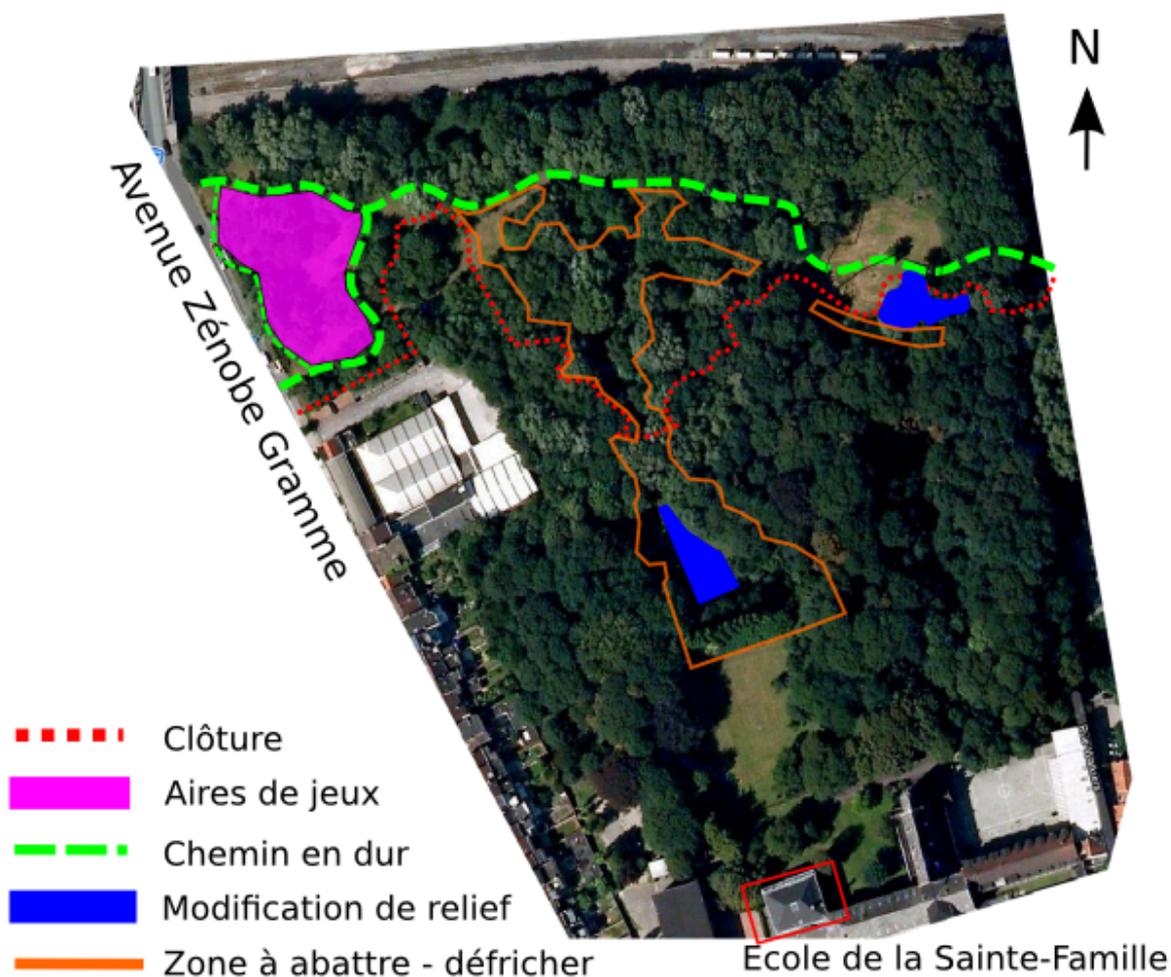
Enquête publique - Demande de permis abattage ( [pdf - 1,4 Mb](#) )

Le plan de gestion du Moeraske-Walckiers ( [pdf - 2,7 mb](#) )

L'arrêté de classement du Moeraske Walckiers en 1995 ( [Texte FR-NL - pdf - 1,3 mb](#) ) ( [Carte - pdf - 1,3 mb](#) )

Impressionnant : un premier inventaire de la perte des espaces verts à Bruxelles ( [Dossier-cartes - pdf - 11 mb](#) )

## L'impact du projet



Les zones encadrées en orange sont les zones destinées à l'**abattage et au défrichage**, dont une énorme perspective abattue, sans phasage, principalement pour dégager la vue entre l'école de la Sainte-Famille et le chemin.

En pointillé vert : le **chemin en dur**

En pointillé rouge : la **clôture**, franchissable.

**Toute la zone au-dessus des pointillés rouge est en libre circulation, livrée au piétinement, aux chiens et aux jeux..**

En rose, zone à abattre pour la **plaine de jeux**

Le métré de plantation de la zone des aires de jeux, prévoit la mise en place de 520 plants de *Lonicera nitida* (Chèvrefeuille arbustif) pour les abords de la zone d'accueil. Cette espèce est originaire de Chine ! Bruxelles-Environnement (IBGE) propose donc, en zone verte de haute valeur biologique, de détruire des espèces indigènes et de les remplacer par une espèce provenant d'un autre continent.

En bleu, les zones qui seront **creusées**.

Le métré prévoit les déblais, le tamisage et le transport de plus de 8.000 tonnes de terres et l'apport de 1.800 tonnes de pierres pour gabions. Soit, au total, le passage d'environ 1000 camions de 10 t de charge (17 t de poids total); et, bien sûr, autant de passages à vide..

De plus, le travail des engins de chantier sur le site est impossible à chiffrer. Outre le coût de l'opération, faune et flore ne résisteront pas à pareil dérangement, sans parler de l'impact sur le sol qui sera compacté par des tonnes de pression (un sol compacté est un sol mort) ! Il ne restera rien de cette partie du site après travaux. Et aucune étude n'est réalisée dans le dossier.



La photo ci-dessous illustre les dégâts effectués par le passage d'UN tracteur (poids +/- 1 tonne) de l'IBGE.

Les ornières creusées et tassées deviennent imperméables à l'eau et sont irrémédiablement perdues....

Copyright © 2012 CEBE-MOB

## **Le lérot au Walckiers ! Bientôt un souvenir ?**

Comme chaque année depuis 5 ans, la CEBE fait l'inventaire des lérots présents dans les nichoirs à oiseaux.

Cette année le professeur Libois qui étudie ce mammifère et ses parasites s'est joint à l'inventaire pour récolter information et puces.

Chaque lérot  
capturé a été  
immédiatement  
relâché sur  
place. D'année  
en année on  
trouve de plus  
en plus de  
lérots, quinze en  
ce mois de mars  
2011 dont cinq  
ensemble dans  
le même nichoir !  
Cette espèce est  
rare et menacée à Bruxelles.

Pourtant nous sommes à Schaerbeek, une commune pas très loin du centre de Bruxelles sur  
le site naturel du Walckiers !

Un lérot encore  
à moitié en  
hibernation se  
laisse manipuler  
par une  
assistante du  
professeur Libois  
qui les étudie et  
qui étudie aussi  
leurs parasites.

## Ils nous soutiennent et ont écrit en s'opposant au sujet

:

ARNA - Art et Nature

ASEPPE (Association pour la sauvegarde de l'environnement et la promotion du réseau écologique)

CCN Vogelzang CBN (Vallée du Vogezangbeek/Vogelzangbeekvallei Anderlecht)

CEBO (Commission de l'environnement de Bruxelles ouest)

Cercle de Mycologie de Bruxelles

CODA (Comité de défense de l'Altitude Cent)

COWB (Commission ornithologique de Watermael-Boitsfort)

CPN - Connaissance et protection de la nature du Brabant

Entente Nationale pour la protection de la Nature

NATAGORA - Régionale de Bruxelles

NATUURPUNT Brussel

SBM - Société Belge de Malacologie

Woluwe-Inter-Quartiers

Jacqueline SAINTENOY-SIMON, présidente de l'Association pour l'Etude de la Floristique

André SOTIAUX, bryologue, collaborateur scientifique au Jardin Botanique National et à l'Institut Botanique de l'Université de Liège

Damien HUBAUT, coordonateur de la formation de guides Nature de Bruxelles, chargé de mission aux Cercles des Naturalistes de Belgique

Professeur Roland LIBOIS, biologiste, chargé de cours à l'Université de Liège / Unité de Recherches Zoogéographiques / Institut de Botanique

Christian FONTAINE, botaniste, lichénologue aux Cercles des Naturalistes de Belgique

Dr Astrid de HONTHEIM, Collaboratrice Scientifique Université Libre de Bruxelles, chargée de cours Université de Mons, Université d'Ottawa et HELB

Didier RABOSEE, ornithologue, coordinateur de l'Atlas des oiseaux nicheurs de la Région bruxelloise pour les années 1989-1991

Sabyne LIPPENS, Guide Nature des Cercles Naturalistes de Belgique,  
membre de la CCN Vogelzang CBN, membre du Cercle Mycologique de  
Bruxelles

BRUXELLES-NATURE, en tant que représentant en front commun de :  
Amicale Européenne de Floristique (AEF)

Apis Bruoc Sella asbl

Assoc. Comités Quartier Ucclois -ACQU

Association Protection et Avenir d'Avijl

ASEPRE (Association pour la sauvegarde de l'environnement et la  
promotion du réseau écologique)

AVES - Société ornithologique

Brusselse Raad voor het Leefmilieu (BRAL)

CCN Vogelzang CBN (Vallée du Vogezeangbeek/Vogelzangbeekvallei  
Anderlecht)

CEBO (Commission de l'environnement de Bruxelles ouest)

COWB (Commission ornithologique de Watermael-Boitsfort)

Défense environnement Bruxelles - Verdediging milieu Brussel

Entente nationale pour la protection de la nature (Fédération d'associations  
de protection de la nature)

Green Belgium

Guides nature du Brabant (section des Cercles des Naturalistes de Belgique  
(formation des guides nature)

Inter-Environnement Bruxelles (IEB) (Fédération d'associations et de  
comités de quartiers)

Ligue Amis de la Forêt de Soignes

Ligue des Amis du Kauwberg (Uccle)

Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux

[www.protectiondesoiseaux.be](http://www.protectiondesoiseaux.be)

Natagora

Régionale Natagora Bruxelles [www.natagora.be/bruxelles](http://www.natagora.be/bruxelles)

Les Naturalistes Belges

Natuurpunt Brussel

P.A.N.-Pesticide Action Network Belgium

Plateau Engeland - Comité Engeland/Puits

Probio Brabant - Assoc. professeurs de Bio

La Promenade Verte de N-O-Heembeek

Société de photographie de sciences naturelles (SPSN)

Studiegroep fotografie samen met natuurwetenschappen

SOS KAUBERG - VG [www.kauwberg.be](http://www.kauwberg.be)

Tournesol - Zonnebloem

WWF

Ce document relatif à la problématique des menaces ayant planées sur le Walckiers, à partir de 2011, a été complété au fur et à mesure jusqu'en 2015. Nous le conservons ici comme élément de dossier pour qui chercherait à se remettre en tête l'historique des faits.

Pour les suites de celui-ci, qui se poursuivent encore en 2025, nous invitons le lecteur à parcourir l'onglet « Historique sommaire de la CEBE » qui en conte les derniers rebondissements.